



**Extrait du registre des délibérations
 du Conseil Syndical du Mercredi 24 janvier 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni le mercredi 24 janvier 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Fréterive, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	2 voix dont 1 pouvoir d'Eric SANDRAZ
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Grand Chambéry	Daniel	ROCHAIX	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués suppléants présents :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	SYMANZIK	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	28 présents
TOTAL des voix	34 Voix : 33 POUR et 1 ABSTENTION (Georges COMMUNAL).

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DETERRAGE PRECOCE DES PLANTES
INVASIVES ET MISE A JOUR DU PLAN D'ACTION**

Rapporteur : M. le Vice-Président, Jean-Michel BLONDET

La communauté de communes Cœur de Savoie avait réalisé, en 2017, une étude afin de définir, à l'échelle de son territoire, un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité. Ce plan d'action sur 5 ans (2019-2023), validé en 2018, est repris par le SISARC pour les actions concernant la GEMAPI et a été poursuivi depuis 2019.

Ce plan d'action est arrivé à son terme et nécessite une réactualisation en 2024. Il est donc proposé de lancer cette étude en 2024 avec :

- Le bilan et la compilation des données existantes
- La réalisation d'une nouvelle cartographie des plantes invasives le long des cours d'eau du territoire de Cœur de Savoie
- Le diagnostic de la situation et la définition des priorités d'interventions
- La proposition d'une stratégie de lutte et d'un plan d'action pour les 5 prochaines années (2025-2029)

Le montant de cette prestation est estimé à **40 000 € HT (48 000 TTC)**.

Sur cette année « de transition » 2024, en parallèle de la réactualisation du plan d'action, il est également proposé de poursuivre le travail de déterrage précoce engagé annuellement depuis 2018.

Cette action majeure et primordiale consiste à limiter la dissémination naturelle des plantes invasives par déterrage précoce des plantules. En effet il est très facile d'éliminer ces plantes lors de la première année de colonisation d'un site ou lors de la première saison végétative. Ce travail doit être réalisé à partir du 15 avril jusque vers fin septembre environ.

Pour rappel, les interventions entre 2018 et 2023 ont permis de détecter **5 350 plantules** et donc d'éviter l'installation d'autant nouveaux arbres ou massifs.

Le montant de cette campagne de déterrage précoce 2024 est estimé comme l'année dernière à **30 000 € HT (36 000 € TTC)**.

Le montant global de ce projet 2024 est donc évalué à 70 000 € HT (84 000 € TTC).

Pour le financement il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au « fond biodiversité » nouvellement créé en 2024. Ce fond prend le relais du « fond vert » pour les projets spécifiques à la biodiversité et est instruit par l'Agence de l'eau.

Financement envisagé :

- 80 % subvention « fond biodiversité » (Agence de l'Eau) : 56 000 €
- 20 % SISARC : 14 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **APPROUVE** la réactualisation du plan d'action contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité sur le territoire de Cœur de Savoie (période 2025-2029)
- **SOLLICITE** l'agence de l'eau via le « fond biodiversité » pour ces actions à hauteur de 80 % du montant HT soit 56 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subvention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions.

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr